

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Procès- Verbal de la Séance du 06 JUILLET 2023

Date de convocation :

30 juin 2023

Nombre de membres :

En exercice : 35

Présents : 26

Procurations : 8

Nombre de votants : 34

Secrétaire de séance : Monsieur
Christian FONTAINE

Le six juillet deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle AIMÉ LE FOLL à Saint-Lunaire, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Pascal GUICHARD.

PRESENTS : Mesdames Muriel BEZIEL, Delphine BRIAND, Mélanie BILLOT-TOULLIC, Christine COLAS, Monsieur Pierre CONTIN, Madame Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Monsieur Bruno DESLANDES, Madame Lydie DUHIL, Messieurs Jean-Marc DUVAL, Jacques ERTLE, Bruno FONTAINE, Christian FONTAINE, François GRANIER, Madame Martine GUENEGANT, Monsieur Pascal GUICHARD, Mesdames Nolwenn GUILLOU, Mirella JEAN DE DIEU, Messieurs Bernard LALOUX, Daniel LEROY, Yannick LOISANCE, Frédéric MABBOUX, Madame Marie-Claire MERVIN, Messieurs Jean-Luc OHIER, Michel PENHOUE, Arnaud SALMON, Madame Sylvie SARDIN

AVAIENT DONNE POUVOIR : Monsieur Franck BEAUFILS à Madame Mirella JEAN DE DIEU, Madame Sophie BEZIER à Madame Lydie DUHIL, Madame Claudia CARFANTAN à Monsieur Bruno DESLANDES, Madame Frédérique DYERBERGERAULT à Monsieur Michel PENHOUE, Madame Joëlle HELEUX à Monsieur Pierre CONTIN, Monsieur Yvon POUTRIQUET à Monsieur Daniel LEROY, Monsieur Christophe RICOUR à Monsieur Bernard LALOUX, Monsieur Kévin STEINBACHER à Madame Nolwenn GUILLOU

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Madame Patricia MARTINEAU

ORDRE DU JOUR :

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du 25 mai 2023
3. Désignation des délégués de la CCCE aux organismes extérieurs
4. Parc Naturel Régional Vallée de la Rance Côte d'Emeraude – Approbation de la charte, vote des statuts et adhésion au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR
5. Rapports activités 2022 de la CCCE
6. Marché public - acquisitions de composteurs
7. FINANCES – subvention 2023 école de musique intercommunale
8. FINANCES – Subvention associations 2023
9. Contrat de territoire 35 – volet 2 – 2023/2028
10. COMPETENCE : réalisation par la communauté de communes Côte d'Emeraude pour le compte de Dinan Agglomération des actions bocagères sur la commune de Beaussais-sur-Mer

11. COMPETENCE : réalisation par la communauté de communes Côte d'Emeraude pour le compte de Dinan Agglomération de la gestion du site naturel des marais de Beaussais sur la commune de Beaussais-sur-Mer
12. COMPETENCE : réalisation par la communauté de communes Côte d'Emeraude pour le compte de Dinan Agglomération du contrat territorial milieux aquatiques « Frémur - baie de Beaussais »
13. MOBILITE – Convention de partenariat avec la Région sur les politiques de mobilité
14. MOBILITE – Evolution des aides à l'achat de vélos
15. ENERGIE – CEPP- CANDIDATURE APPEL A MANIFESTATION D'INTERET ACTEE +
16. Ressources humaines : Autorisations spéciales d'absences
17. Ressources Humaines : Modification du tableau des effectifs emplois permanents
18. Ressources Humaines : Mise à disposition du conseiller en énergie du patrimoine public
19. Brigade nature et patrimoine : part départementale des aides à l'encadrement 2023
20. Règlement d'attribution des PASS Commerce et Artisanat
21. PETITE ENFANCE : Fourniture des repas crèche Les Petits Matelots, révision tarifs
22. Marchés : Fourniture de repas pour la crèche brind'ailes à Pleurtuit
23. SPANC – Modification du règlement du service
24. TOURISME – Vente des actions de la SPL « Saint Malo Baie du Mont St Michel » à Saint Malo Agglomération
25. Prorogation des aides du PLH 2014-2020 – Demande attribution d'une aide – dérogation
26. Divers : Protocole d'accord – Rétrocession voirie – PA de la Jannaie
27. ETAT des décisions du Bureau et du Président
28. Informations

Adoption du procès-verbal du 25 mai 2023

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du conseil communautaire du 25 mai 2023.

Désignation des délégués de la CCCE aux organismes extérieurs

Il est proposé au conseil communautaire les désignations suivantes :

Mégalis : il est proposé de remplacer Mme Sardin par M. Bernard Laloux comme titulaire (M. Contin reste le suppléant)

Cotech Fonds Leader : il est proposé de nommer : **Titulaire** : M. Bernard Laloux
Suppléant : M. Pascal Guichard

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la désignation des délégués ainsi proposée

Parc Naturel Régional Vallée de la Rance Côte d'Emeraude – Approbation de la charte, vote des statuts et adhésion au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR

Mme SARDIN présente le dossier, rappelant le vote favorable déjà réalisé de 6 communes du territoire, les deux dernières devant délibérer dans les jours à venir.

M. PENHOUET se réjouit de cet aboutissement du PNR, après 20 ans de démarches, un délai normal pour un Parc.

Mme GUILLOU considère que ce projet est une marque d'un attachement à ce territoire, elle rappelle les notions majeures du projet à savoir la coopération, la solidarité territoriale et l'innovation.

Le Conseil communautaire, en présence de 26 conseillers communautaires :

Oui l'exposé du rapporteur,

Et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver sans réserve** la charte du Parc naturel régional Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude, comprenant le rapport, le plan du Parc et les annexes ;
- **D'approuver les statuts présentés** dans les annexes du rapport de charte
- **Et de demander l'adhésion de la communauté de communes Côte d'Émeraude** au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Vallée de la Rance –Côte d'Émeraude.

Rapports activités 2022 de la CCCE

Conformément à l'article 5211-39 du CGCT, Monsieur le Président présente le rapport d'activités de l'année 2022 de la communauté de communes. Ce point ne fait pas l'objet d'un vote. Ce rapport sera ensuite transmis aux communes pour présentation au sein de chaque conseil municipal.

Marché public - acquisitions de composteurs

A la question de Mme BILLOT-TOULLIC, relative aux modalités d'information des habitants et à la possibilité de proposer les composteurs de 600 L aux familles le souhaitant, M OHIER précise que la date de disponibilité des composteurs sera communiquée le moment venu, dans quelques mois (consultation à lancer pour les marchés publics) et que les composteurs de 300 L sont normalement adaptés au besoin d'une famille ; Il n'exclut pas la vente des composteurs de 600 L aux quelques familles qui le demanderaient.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE** le lancement d'une consultation d'un marché à bon de commande d'une durée de 4 ans pour la fourniture de composteurs en bois de 300 L (lot 1) et la fourniture de composteurs en bois de 600 L (lot 2) ;
- AUTORISE** le Président à signer les marchés avec le prestataire retenu par la commission compétente et les avenants éventuels ;
- VALIDE** le montant de la participation de la CCCE à hauteur de 25 € par composteur ;
- VALIDE** que le prix de vente aux administrés sera égal au prix d'achat TTC minoré de 25 € ;
- VALIDE** que l'offre est limitée à 1 composteur par foyer et ce pour une durée de 8 ans.

FINANCES – subvention 2023 école de musique intercommunale

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **De fixer** pour l'année 2023 la subvention à l'école de musique les Notes d'Emeraude pour les interventions de DUMISTE à 25 000 € ce qui porte à 27 000€ la subvention globale versée à l'association ;
- **De fixer** le plafond maximal de subvention au titre des interventions DUMISTE pour les années 2024 et 2025 à 25 000 € et de maintenir la dégressivité de la subvention de fonctionnement jusqu'en 2024 ;
- **D'approuver** le projet de convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association 2022/2024 ;
- **D'autoriser** le Président à signer la présente convention et tous documents relatifs à ce dossier.

FINANCES – Subvention association 2023

Lors du conseil communautaire du 25 mai 2023, il a été voté un certain nombre de subventions à des associations. Cependant, certaines demandes avaient été suspendues, dans l'attente de documents complémentaires. Suite à la réception des documents sollicités, il est proposé de voter une subvention pour l'association Initiative du Pays de St Malo :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** une subvention de 4 500 € à l'association Initiative Pays de St Malo

Contrat de territoire 35 – volet 2 – 2023 /2028

Le COPIL réuni le 08 juin a validé les propositions suivantes, les 3 collectivités ayant la légitime ambition de bénéficier du bonus de 10% :

COMMUNE / EPCI	PROJET	MONTANT DEMANDE
CCCE	Construction crèche de 42 berceaux sur la commune de Dinard	140 772.60 €
ST LUNAIRE	Extension du centre culturel Jean Rochefort	55 746 €
ST BRIAC	Extension locaux ALSH	50 678.10 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

➤ **VALIDE** la demande de subvention pour les trois opérations proposées dans le cadre du contrat de territoire – volet 2 – année 2023.

COMPETENCE : réalisation par la communauté de communes Côte d'Emeraude pour le compte de Dinan Agglomération des actions bocagères sur la commune de Beaussais-sur-Mer

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** que la communauté de communes Côte d'Emeraude poursuive l'accompagnement des agriculteurs pour la réalisation de leurs projets bocagers sur la commune de Beaussais-sur-Mer pour le compte de Dinan Agglomération ;
- **VALIDE** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage annexée ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

COMPETENCE : réalisation par la communauté de communes Côte d'Emeraude pour le compte de Dinan Agglomération de la gestion du site naturel des marais de Beaussais sur la commune de Beaussais-sur-Mer

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** que la communauté de communes Côte d'Emeraude poursuive la gestion du site naturel des marais de Beaussais situé sur la commune de Beaussais-sur-Mer pour le compte de Dinan Agglomération ;
- **VALIDE** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage annexée;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

COMPETENCE : réalisation par la communauté de communes Côte d'Emeraude pour le compte de Dinan Agglomération du contrat territorial milieux aquatiques « Frémur - baie de Beaussais »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la poursuite de la maîtrise d'ouvrage déléguée du CTMA FBB par la communauté de communes Côte d'Emeraude pour le compte de Dinan agglomération sur les communes concernées par le périmètre du CTMA;
- **VALIDE** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage annexée;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

MOBILITE – Convention de partenariat avec la Région sur les politiques de mobilité

Mme BRIAND se félicite de constater que la problématique de la commune de Lancieux est intégrée dans la convention, mais elle rappelle que la commune du Minihic sur Rance a aussi une carence de transport public à prendre en compte.

M CONTIN confirme que la situation de la commune du Minihic sur Rance est bien prévue dans le travail à mener avec la Région.

Mme CRAVEIA-SCHÜTZ rappelle l'enjeu complémentaire de développer le réseau de liaisons cyclables.

M CONTIN confirme que cela est en réflexion, la CCCE ayant déjà réalisé de nombreuses liaisons dans le cadre du schéma directeur.

A la question de M LEROY relative aux relations avec Saint Malo Agglomération, M CONTIN rappelle que les deux collectivités travaillent en concertation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec la Région sur une politique commune en matière de mobilité ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

MOBILITE – Evolution des aides à l'achat de vélos

Mme DUHIL souligne que le montant de 100 € reste relativement peu incitatif.

M CONTIN rappelle que cette aide de la CCCE peut être complétée par une aide de l'Etat pouvant atteindre 300 €.

A la question de Mme COLAS relative à la mise en place d'un dispositif de type LOA (location avec option d'achat), M CONTIN rappelle que cette action avait été inscrite dans les actions pouvant être portées par la CCCE, avec le partenariat de professionnels du vélo.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'évolution des conditions d'aide à l'achat de vélo ;
- **VALIDE** cette évolution à compter du 01 septembre 2023 ;
- **CONFIRME** le budget annuel de 10 000 € maximum ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

ENERGIE - CEPP- CANDIDATURE APPEL A MANIFESTATION D'INTERET ACTEE +

SUR PROPOSITION du bureau communautaire du 29 juin 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le budget prévisionnel ;
- **VALIDE** la candidature de la communauté de communes de Côte d'Émeraude au programme ACTEE + pour son propre compte et pour le compte des communes ;
- **AUTORISE** le Président à déposer une candidature au programme ACTEE +, notamment en s'associant avec le SDE35 si ce dernier propose un groupement des candidatures à l'échelle du département ;
- **AUTORISE** le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ressources humaines : Autorisations spéciales d'absences

MM DUVAL et GRANIER notent qu'il est dommage de parler de jours ouvrés et de jours ouvrages et qu'il serait préférable d'harmoniser.

M le Président note cette anomalie mais il propose de voter le projet dans l'état, projet validé par le Comité Social Territorial (CST).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 33 voix pour, 1 abstention (M. François GRANIER), décide :

- **D'ADOPTER** les modalités d'autorisations spéciales d'absences proposées

Ressources Humaines : Modification du tableau des effectifs emplois permanents

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **De modifier** le tableau des effectifs comme proposé
- **D'autoriser** le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents créés
- **De Préciser** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'établissement ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Ressources Humaines : Mise à disposition du conseiller en énergie du patrimoine public

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à disposition de l'agent communautaire en charge du CEPP auprès de la CCBR pour 50% de son temps jusqu'au 31 octobre 2023 ;
- **APPROUVE** que cette mise à disposition pourra cesser avant le 31 octobre 2023 et ce dès la prise de poste du futur agent de la CCBR ;
- **APPROUVE** que cette mise à disposition fera l'objet d'un remboursement du salaire toutes charges comprises de l'agent mis à disposition par la CCBR

Brigade nature et patrimoine : part départementale des aides à l'encadrement 2023

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Président ou Mme la Vice-Présidente au développement économique et à l'emploi, à signer une convention avec le Département d'Ille-et-Vilaine pour percevoir l'aide à l'encadrement 2023 d'un montant de 20 046 €.

Règlement d'attribution des PASS Commerce et Artisanat

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le règlement d'attribution du Pass Commerce et Artisanat qui s'appliquera à toute nouvelle demande à compter du 1er juillet 2023, date de mise en œuvre du nouveau PCA.

PETITE ENFANCE : Fourniture des repas crèche Les Petits Matelots, révision tarifs

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tarif de 4.60€ TTC/repas pour la prestation « repas + gouter »

Marchés : Fourniture de repas pour la crèche brind'ailles à Pleurtuit

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Retenir** l'offre de l'entreprise Ensemble pour le lot 1 - Fourniture et livraison de repas confectionnés en liaison chaude ou froide pour les enfants de la crèche de Pleurtuit du marché de fourniture de repas pour la crèche brind'ailles

SPANC – Modification du règlement du service

M PENHOUEZ précise que la question de l'application des mesures de police sera traitée en septembre prochain par le Bureau, il est en effet nécessaire d'avoir une politique harmonisée entre les communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le règlement du service du SPANC tel que proposé.

TOURISME – Vente des actions de la SPL « Saint Malo Baie du Mont St Michel » à Saint Malo Agglomération

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **De céder** pour le prix de 20 000 €, à Saint Malo Agglomération, les 40 actions que la CCCE détient au capital de la SPL

Prorogation des aides du PLH 2014-2020 – Demande attribution d'une aide – dérogation

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'allouer** une subvention de 500 € pour les travaux de réhabilitation de l'assainissement individuel au bénéfice de Monsieur Jean-Marc COUACAULT, demeurant au n°13 du village « Le Villou » à Trémereuc

Protocole d'accord – Rétrocession voirie – PA de la Jannaie

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d' :

- **ACCEPTER** le protocole d'accord proposé,
- **AUTORISER** le Président à signer l'acte authentique afférent à cette rétrocession.

Séance close à 21h30

Le Président



Le Secrétaire

Christian FONTAINE

